

Unité départementale d'Ille-et-Vilaine
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes

Rennes, le 04 Novembre 2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 21/10/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

AUTOMOBILES DE A à Z

ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE
35680 Domalain

Références : UD35/2025-415
Code AIOT : 0100292419

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 21/10/2025 dans l'établissement AUTOMOBILES DE A à Z implanté ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE 35680 Domalain. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Suite à une visite d'inspection inopinée du 07/05/2025, un arrêté préfectoral de mise en demeure avait été émis le 22/07/2025.

L'exploitant ayant transmis des documents indiquant l'évacuation des VHU, une nouvelle visite d'inspection inopinée a été réalisée le 21/10/2025. Celle-ci a constaté l'absence de véhicules sur le terrain.

Il est donc proposé de lever la mise en demeure en cours.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- AUTOMOBILES DE A à Z
- ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE 35680 Domalain
- Code AIOT : 0100292419
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.

Contexte de l'inspection : Suite à mise en demeure

Thèmes de l'inspection : VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;

- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Régularisation	AP de Mise en Demeure du 22/07/2025, article 1	Levée de suspension, Levée de mise en demeure
2	Suspension	AP de Mise en Demeure du 22/07/2025, article 2	Levée de suspension, Levée de mise en demeure

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a suivi les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure en évacuant les véhicules et n'en stockant aucun nouveau.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Régularisation

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 22/07/2025, article 1
Thème(s) : Situation administrative, dépôt de dossier ou cessation
Prescription contrôlée : La société Automobiles de A à Z (SIRET 491 966 131 00022) , dont le siège est situé ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE à DOMALAIN (35680) est mise en demeure, pour l'établissement (SIRET : 491 966 131 00022) d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage qu'elle exploite ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE à DOMALAIN de régulariser sa situation administrative en déposant un dossier de demande d'enregistrement conformément à l'article R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement complet et recevable ou en cessant son activité dans le délai de trois mois à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté
Constats : Par courriel du 22/05/2025, l'exploitant a indiqué à l'inspection des installations classées avoir évacué l'ensemble des véhicules. Ce courriel était accompagné de plusieurs clichés photographiques attestant d'un terrain vide de véhicules et de déchets automobiles. La visite d'inspection du 21/10/2025 a permis de confirmer l'absence de véhicules sur le terrain.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de suspension, Levée de mise en demeure

N° 2 : Suspension

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 22/07/2025, article 2
Thème(s) : Situation administrative, suspension d'activité
Prescription contrôlée : À compter de la notification du présent arrêté, la société Automobiles de A à Z (SIRET 491 966 131 00022) , dont le siège est situé ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE à DOMALAIN (35680) suspend son activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage qu'elle exploite dans l'établissement (SIRET : 491 966 131 00022) situé ZONE ARTISANALE VAGUE DE LA NOE à DOMALAIN (35680) . En particulier, tout nouvel accueil de déchet ou de nouveau véhicule hors d'usage sur le site est interdit.
Constats : Lors de la visite du 21/10/2025, l'inspection a constaté l'absence de véhicules sur le terrain, confirmant ainsi la suspension de l'activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de suspension, Levée de mise en demeure

ANNEXE (photos)

